

Compte rendu du Conseil Municipal

L'an Deux mille vingt-quatre, le vingt et un juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Louvignies-Quesnoy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain MICHAUX, Maire.

Présents : Mmes PLOUCHART, PROCUREUR et TONDEUR Mrs DRUESNE, LAGNY, MICHAUX, TONDEUR, TRIPIANA

Absent ayant donné procuration : Mme BOUTTEAUX donne procuration à Mme PLOUCHART
M BISIAUX donne procuration à M MICHAUX
M PETIT donne procuration à M DRUESNE

Absent excusé : Mrs MARIEZ, BLOMME, CAVALLIE et BRUYERE

Secrétaire : Mme PLOUCHART Marie-Andrée

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 08
Nombre de votants : 11
Date de convocation : 17/06/2024

La séance est ouverte à 19h00.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Mai 2024

Le compte rendu du Conseil municipal du 24 Mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 11

ADOPTION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

M le Maire rappelle aux membres du conseil que

Vu la délibération n° 2024-011 du conseil municipal relative au lancement de la démarche d'élaboration des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables :

Vu le bilan de la concertation du public réalisée du 01/05/2024 au 31/05/2024 ;

Vu l'avis favorable du Syndicat Mixte du parc naturel Régional de l'Avesnois

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la définition des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables (ZAER) telles qu'annexées à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre ces informations :

- Au référent préfectoral du Nord ;
- A la sous-préfecture ;
- A la Communauté de Communes du Pays de Mormal ;
- Au syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale ;
- Au syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

PRECISE que les cartes présentant les zones d'accélération énergies renouvelables retenues seront mises en ligne sur le site de la commune ou de l'intercommunalité, pendant trois mois ; de même que la synthèse des observations et propositions du public (avec indication de ce qui a pu être pris en compte) et, dans un document séparé, les motifs de la décision ;

INDIQUE que ces zones d'accélération seront annexées au PLUi à l'occasion de la prochaine modification simplifiée.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 11

ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX RENOVATION SALLE POLYVALENTE

Le marché de travaux, pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente, a été déposé sur la plateforme « marchés publics 59 62 80 ». Nous avons obtenu 18 réponses pour les 10 lots.

Suite à la commission d'appel d'offre réunie le 14 juin qui a étudié les offres reçues avec l'aide de l'atelier Amélie Fontaine, architecte, il est proposé d'attribuer les lots de la manière suivante :

N° de lot	Nom entreprise	Montant H.T.
Lot n°1- Désamiantage Curage	4D ENVIRONNEMENT	27.881,00 €
Lot n°2- Gros œuvre, VRD	AGO CONSTRUCTION	155.650,00 €
Lot n°3- Structure Bois, Bardage	2C2B	321.122,95€
Lot n°4- Couverture	JOSE DEHANNE	66.914,92 €
Lot n°5- Menuiseries extérieures	PIRSON	35.564,00 €
Lot n°6- faux plafonds, doublage	PIRSON	30.082,00 €
Lot n°7- Menuiseries intérieures	PIRSON	21.688,00 €
Lot n°8- Peinture	SAE	19.165,00 €
Lot n°9- CV plomberie	BOUTEAUX	111.906,00 €

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 11

ACHAT MAISON M DECOURTELLE 7 RUE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la maison de M DECOURTELLE située 7 rue de l'église est en vente. Le service des domaines a évalué la maison à 135.000 € +/- 15%. Il propose au conseil de faire une proposition pour acheter la maison à 100.000 €.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 11

PRIX DU REPAS NON RESERVE OU HORS DELAI

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que pour la rentrée de septembre 2024, les parents devront passer par une plateforme pour réserver la cantine et la garderie pour leur enfant. Il arrive que des enfants n'étant pas été inscrits à la cantine reste le midi et que faille leur donner à manger. Il est proposé que cette prestation soit facturée 10 €.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 11

RECOURS DE M MINON CONTRE LE PERMIS DE CONSTRUIRE DE LA MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que M MINON a fait un recours pour le retrait du permis de construire de la maison médicale. Nous avons mandaté un avocat pour nous représenter pour cette affaire. Nous avons jusqu'au 24 Juillet pour faire une réponse à M MINON. Il est demandé au conseil son accord pour que M le Maire puisse répondre à ce recours.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 11

QUESTIONS DIVERSES

-M Georges LAGNY, adjoint aux travaux, nous informe que si rien n'est fait à l'encontre de M VLAMINCK Christophe (avertissement ou blâme) il remettra sa décision de son poste d'adjoint.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 20h15.

SIGNATURES

BISIAUX Ch.
Procuration M MICHAUX

BLOMME S.
ABS

BOUTTEAUX M.
Procuration Mme PLOUCHART

BRUYERE J.M
ABS

CAVALLIE F.
ABS

DRUESNE H.

LAGNY G.

MARIEZ Ch.
ABS

MICHAUX A.

PETIT O.
Procuration M DRUESNE

PLOUCHART M.A

PROCUREUR M.

TONDEUR M.J

TONDEUR R.

TRIPIANA E.